

Editorial : droits et devoirs

Autor(en): **Chaponnière, C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **70 (1982)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276461>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SOMMAIRE

numéro de mai 1982

SUISSE 5

ASF
Le bilan 1981 6

LU POUR VOUS 7

DOSSIER

Féminisme, pacifisme et défense 8
Le modèle ASF 9
A l'étranger 10
La politique étrangère
de la Suisse 11
Séminaire à l'ADF 12-13
De la guerre : interview
de Mme Pintasilgo 14

Vacances pour femmes 15

CONTE

Petit lutin pas très malin 16

INTERNATIONAL 17-18

CINEMA

Nicoletta qui êtes-vous ? 19

D'UN CANTON

A L'AUTRE 20-22

TRAVAIL

L'action positive (II) 23

REPORTERS

Liesl Graz 24

Couverture : dessin de Titane

Editorial

Droits et devoirs

Il y a un an exactement, la campagne pour l'égalité des droits battait son plein : débats et tables rondes se succédaient à l'antenne pour étudier l'égalité sous toutes ses coutures. Rares sont les discussions qui ont échappé alors à la fatidique question, venant d'un invité, d'un téléspectateur ou d'un auditeur, sur l'égalité des devoirs : la phrase commençait généralement par un « si » (la victoire du 14 juin n'étant alors pas assurée), pour se poursuivre par un « alors » comme inéluctable conséquence : « si égalité des droits, alors égalité des devoirs », telle était la formule magique des détracteurs de l'égalité.

Par devoirs il fallait entendre, bien sûr, au premier chef notre participation à la défense générale, c'est-à-dire un « service » correspondant d'une manière ou d'une autre à celui que rendent les hommes, quand ils sont vêtus en gris-vert.

Cette corrélation entre droits et devoirs m'a toujours laissée songeuse à plus d'un titre. Si les femmes ont revendiqué l'égalité des droits, c'est qu'elles avaient inversément droit à l'égalité. Leur faire « payer » ce droit, de quelque manière que ce soit, c'est déjà le nier — ou en tout cas supposer qu'on ne peut le leur accorder sans quelque contrepartie, comme si c'était un droit auquel elles n'avaient pas tout à fait droit.

Il serait difficile en outre de déterminer exactement quels devoirs correspondent à quels droits : la maternité compense-t-elle ou non le service militaire comme « service rendu » à la patrie ? Pour s'apercevoir de l'absurdité du raisonnement, il suffit de le poursuivre un peu plus avant : une complète égalité des devoirs demanderait aux hommes une adaptation plus remarquable encore, pour l'exécution de certaines tâches féminines, que celle que l'on pourrait exiger des femmes si on voulait d'elles dans une quelconque forme de service militaire ou civil.

Enfin, réduire le problème de l'intégration des femmes dans la défense générale à une simple question d'équité entre les devoirs des deux sexes, c'est encore une fois se référer au modèle existant — masculin — de la société : maintenant que les femmes sont, constitutionnellement, les égales des hommes, pourquoi serait-ce toujours à celles-ci de s'adapter à l'organisation de ceux-là ?

Quelle que soit la réaction — souvent épidermique — qu'inspire la possibilité d'une participation, sous quelque forme, à la défense nationale, il paraît indispensable, avant toute réflexion, de jeter de nouvelles bases au débat. Plutôt que de « devoirs », de « service » ou même de contrainte à l'égalité, on pourrait songer à, imaginer, plutôt, de nouvelles formes plus féminines (osons le mot...) de solidarité collective.

C. Chaponnière

Offre d'emploi

Vous voulez travailler mais

- votre petit dernier est encore petit
- vous n'êtes pas exaltée par l'ambiance de bureau
- vous aimez les contacts, et plus encore votre indépendance

Rejoignez notre équipe !

Nous avons besoin de femmes motivées pour la recherche de publicités dans les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel et Jura.

Gains importants pour personnes dynamiques !
S'adresser à Edwige, (022) 42 03 15



Abonnez-vous !

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal, lieu : _____

N.B. J'ai eu cet exemplaire

au kiosque
par une connaissance

Renvoyer à FEMMES, case postale 194,
1227 Carouge